

## ARAL@Atos : les débrayages ont débuté

### Déclaration des salariés concernés par le projet « ARAL » du 28 septembre 2021 transmise à la direction.

« Les salariés concernés par le projet d'externalisation de leur activité dénommé « ARAL » et présenté au CSEC la semaine dernière, se sont réunis aujourd'hui. Ils considèrent que ce projet d'externalisation fait courir un risque majeur à la pérennité de leur contrat de travail et aux garanties associées. Par conséquent, ils exigent que la direction renonce immédiatement à ce projet d'externalisation et s'engage à maintenir l'ensemble de leurs contrats de travail au sein du Groupe ATOS. Si la direction ne répondait pas favorablement avant le 30 septembre à 12h, ils entameront une grève de 24h, reconductible. »

**La direction n'a pas répondu favorablement à la revendication. En milieu de journée les salariés concernés ont lancé les mouvements de grève.**



### Bref rappel sur la situation Atos.

Le 27 juillet 2021, Monsieur Elie Girard, parle de « **rechercher des partenaires pour des activités représentant environ 20% du chiffre d'affaires du Groupe** ». Le communiqué officiel\* précise :

« le Groupe a mené à bien une **revue de son portefeuille d'actifs** et le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 27 juillet 2021 a décidé des mouvements stratégiques suivants afin d'accélérer le repositionnement du Groupe vers le Digital, le Cloud, la Sécurité et la Décarbonation :

- Premièrement, rechercher un partenaire pour les **activités d'hébergement de centres de données et les prestations associées** [...];
- Deuxièmement, la transformation d'**Atos Unified Communications & Collaboration** nous place dans une position opportune pour trouver le bon partenaire [...];
- Troisièmement, s'associer avec des acteurs leaders et spécialisés dans le **digital pour les activités sous-critiques** [...]. »

\* Source : <https://atos.net/fr/2021/communiqués-de-presse-2021-07-27/2021-acceleration-de-la-transformation-dans-une-annee-de-transition>

**Que signifie partenariat ? Quelles activités sont ciblées ?** Yannick Tricaud (patron de la RBU Europe du Sud dont fait partie la France) a finalement indiqué que les activités traditionnelles d'infogérance sont concernées pour partie, sans plus de précision.

**Résultat, le premier projet est sorti :**

Les élus du CSE Central sont consultés depuis le 22 septembre 2021 sur le **projet ARAL d'externalisation du périmètre DCH BRIDGE.**

**DCH BRIDGE** c'est le pilotage d'exploitation : monitoring Mainframe, monitoring Open et monitoring Network pour nos clients BP2I, Canal+, DGFIP et bien d'autres.

**Le projet ARAL** c'est le transfert de **212 salariés** vers la société NSC à horizon février 2022, avec des salariés qui deviendront sous-traitants sur les contrats Atos.

**NSC** c'est la société à qui Atos a déjà cédé des activités et des salariés via les projets Spinnaker et Mont Blanc. Projets grâce auxquels NSC a pu monter sa filiale française. NSC c'est également la société qui a dû dénoncer et renégocier les contrats qui la liait à Atos et qui mettaient en péril ses finances.

Après avoir vendu 800 salariés pour 1€ symbolique à PROSERVIA, NSC apparaît comme le **partenaire privilégié des externalisations d'Atos**. Pas de plan social ou de plan de départ volontaire pour Atos. Si on en arrive là, c'est NSC qui s'en chargera.

Le risque est réel car, à ce stade du projet, il n'est pas prévu de garantie d'emploi ou de volume de chiffre d'affaires propre à rassurer sur la capacité de NSC à maintenir l'emploi. Et la baisse de l'activité de pilotage est une réalité.

Le risque est criminel car sur les 212 salariés concernés, la moitié ont passé 50 ans avec une ancienneté moyenne de 20 ans, ce qui dans nos professions est considéré comme un âge canonique (Quelle bêtise !).

**Atos devra trouver de meilleurs exemples pour illustrer sa politique de responsabilité sociétale !**

À la question posée par l'un de nos élus **CFE-CGC** : « Les pilotes qui ne souhaitent pas ce transfert pourront-ils avoir recours à une rupture conventionnelle ? » la réponse de Y. Tricaud est claire - Non, car il faut assurer la continuité de service. - Il venait par ailleurs de fermer la porte au reskilling en rappelant des "échecs" de formations que M. tricaud avait lui-même lancées lorsqu'il était en charge d'IDM.

À force de généraliser des cas particuliers, il est normal que nos dirigeants arrivent à des conclusions et à des décisions que **nous, qui vivons la réalité du terrain, ne pouvons ni comprendre ni accepter.**

DCH Bridge ne représente qu'une petite partie des 20% ciblés. En conséquence, **d'autres projets d'externalisation de nos salariés sont déjà dans les tuyaux.**

**La CFE-CGC demande l'abandon immédiat du projet ARAL et ensuite le début d'un dialogue social loyal et constructif à l'occasion duquel les organisations syndicales et la Direction pourront échanger de façon transparente sur les activités en décroissance et trouver un terrain d'entente pour assurer l'avenir d'Atos France et de TOUS ses salariés.**

**La CFE-CGC soutient les salariés qui demandent l'arrêt immédiat du projet.**

**ARAL : même le choix du nom pose question ...**

L'assèchement de la mer d'Aral est une catastrophe naturelle passée sous les radars du public mondial, dont on entend très peu parler de nos jours. Il s'agit d'une affaire délicate, qui met en avant un manque de coopération entre des pays qui cherchent à éviter toute responsabilité.

Avant les années 60, la mer d'Aral était la 4e plus grande étendue d'eau intérieure, derrière la mer Caspienne.

Depuis 1960, la mer d'Aral a perdu 75 % de sa surface, 14 mètres de profondeur et 90 % de son volume, ce qui a augmenté sa salinité. La plupart des espèces endémiques ont disparu et la pêche qui représentait 48 000 tonnes est maintenant impossible.